

## **Compte-rendu de l'Atelier 2 : Accueil des étudiants haïtiens**

L'objectif fixé à cet atelier était d'examiner les conditions dans lesquels des étudiants haïtiens pourraient être accueillis dans des établissements français.

### **Contexte :**

Depuis la catastrophe de nombreuses offres ont été faites aux universités haïtiennes et cette générosité immédiate devra s'inscrire dans la durée pour être efficace en privilégiant le maintien des étudiants haïtiens sur place, sans toutefois supprimer la mobilité sortante. Une logique de coopération institutionnelle est indispensable, en particulier avec l'objectif de créer un vivier suffisant de cadres universitaires. La question de l'articulation de l'ensemble de ces offres se pose sachant qu'une affluence très forte de candidats existe à l'Ambassade de France.

Environ 1 200 étudiants haïtiens sont actuellement présents en France (dont près de 300 à l'UAG). Des aides financières et psychologiques ont été apportées au cas par cas dans les établissements. Certains de ces étudiants ont perdu leur soutien financier (bourse, aides diverses). Les dispositifs mis en place devraient les prendre en compte également.

Il existe un certain nombre de diplômés « délocalisés » à Haïti (en nombre cependant limité comme le montre une récente enquête de la CPU). Présentant l'avantage d'une présence locale, ils doivent être maintenus (et soutenus) en trouvant rapidement une solution d'hébergement (par exemple à l'UAG)

Compte tenu des conditions actuelles de nombreux haïtiens souhaitent quitter, provisoirement ou non, leur pays. Ce phénomène doit être pris en compte afin de mettre en place des dispositifs qui limitent la fuite des cerveaux.

### **Discussion :**

En termes d'objectif, il serait important de définir si les priorités sont extra-universitaires (répondre aux besoins du pays, par exemple formateurs, techniciens, administration, ...) ou internes (en particulier par rapport à la recherche) et d'en préciser les disciplines.

Les écoles d'ingénieurs de Nancy réfléchissent à la formation d'une promotion d'ingénieurs (100 ?) et d'enseignants-chercheurs. Cependant la question est de savoir si le besoin du pays dans ce domaine est réel car l'absence d'emplois correspondants se traduirait par une perte des diplômés pour Haïti.

Dans beaucoup de disciplines la formation à Haïti s'arrête au niveau licence (y compris avec mémoire) ou maîtrise. L'accueil de doctorants existe déjà et la qualité des étudiants haïtiens est soulignée. L'appui de structures de recherche d'organismes installés dans la grande région des Caraïbes pourrait faciliter les cotutelles.

Cependant le besoin en filières courtes apparaît dans certains domaines : bâtiment, santé, eau,

...

Un certain nombre d'étudiants haïtiens sont en période de fin de cursus. Il leur manque un stage pour valider leur année. Des séjours de 1 à 2 mois pourraient être envisagés au troisième trimestre sous réserve de moyens financiers disponibles.

En ce qui concerne les formateurs dont le manque apparaît cruellement à Haïti, il semble irréaliste d'en envoyer certains en France pour effectuer un stage de perfectionnement.

### **Propositions :**

#### *1- action immédiate*

- les universités haïtiennes identifient les étudiants susceptibles de venir compléter leur formation en France à la rentrée 2010 (niveau, discipline, durée, nombre souhaité, ...)
- Cette analyse est transmise à la CPU (qui relaiera à la CDEFI les demandes correspondantes) qui contacte les universités françaises susceptibles d'être intéressées pour aboutir à des propositions concrètes.
- Un appel est lancé auprès des étudiants intéressés (modalités à définir). Les candidats retenus (sélection conjointe par les deux universités concernées ?) font l'objet d'un accord entre les deux établissements (annuel ou plus). Les conditions de retour des diplômés haïtiens seront éventuellement précisées dans un contrat avec l'étudiant.

#### *2- stratégie à moyen terme*

- les universités haïtiennes définissent les formations qui pourraient bénéficier d'un partenariat avec des établissements français (diplômes conjoints ou double diplômes)
- la mise en place de telles formations (en présentiel et à distance) requiert des moyens sur place (bâtiments, plateaux techniques, ressources documentaires, moyens informatiques) qui doivent être financés.
- Les établissements français mettront des enseignants à disposition pour des périodes à définir afin d'assurer la transition vers une autonomie complète.
- Ce dispositif peut être couplé avec l'attribution de bourses à des étudiants haïtiens co-inscrits sur place et dans un établissement français.
- Parallèlement à ce dispositif les établissements français formeront des docteurs afin de créer le vivier nécessaire.
- Le partenariat devra dans un second temps s'appuyer sur le volet recherche, y compris en utilisant les infrastructures d'organismes présents dans la zone.

### **Rapporteurs :**

Jean-Elie Larrieux, vice-recteur de l'Université Notre-Dame d'Haïti (UNDH)

Jean-Pierre Gesson, Président de la Commission des Relations Internationales et Européennes de la CPU, Président de l'Université de Poitiers